

République Française

DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

Arrondissement de
Caen

Canton de Cabourg

**COMMUNE
D'HEROUILLETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni, en mairie, lieu ordinaire de ses séances, le conseil municipal de la commune d'Hérouvillette sous la Présidence de Monsieur Didier DEL PRETE, Maire

Présents : M. DEL PRETE Didier, LANGLINAY Emmanuel, Mme DUPUIS Virginie, MARECHAL Hubert, JOUANNE Marie, Mme VOITURIER Ingrid, M. FLAUX Mickaël, BOURDEAU Frédéric, M LEGAY Rémi, Florent PLASSAIS, Gwenaëlle BLOTTIERE, Luc LE GOUPIL

Absents :

PHILIPPE Gladys a donné pouvoir à Gwenaëlle BLOTTIERE
Maud BOGAERT a donné pouvoir à Didier DEL PRETE
Mélissa NICOLLE a donné pouvoir à Marie JOUANNE

M LEGAY Rémi a été désigné en qualité de secrétaire

Approbation du dernier conseil municipal : pas d'observation.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation

4 septembre 2026

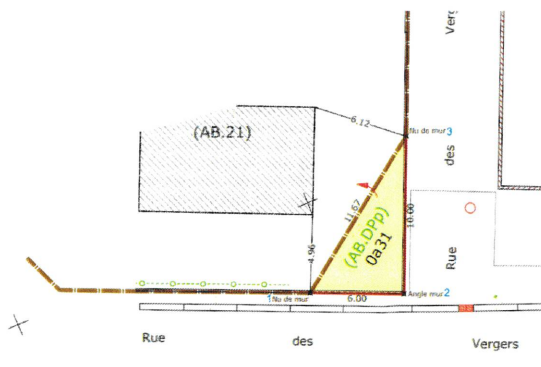
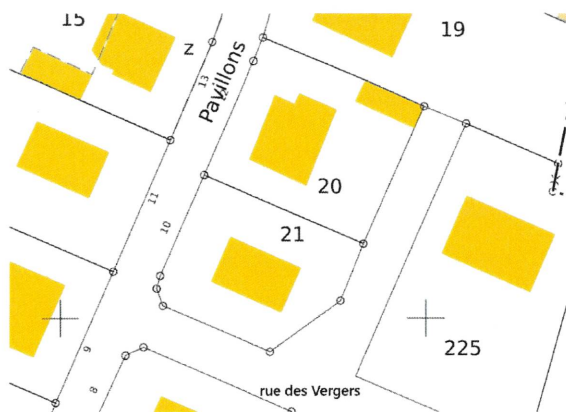
Date d'affichage

4 septembre 2026

DELIB 54/2026 DESAFFECTATION, DECLASSEMENT PARCELLE RUE DES PAVILLONS

Monsieur le Maire informe qu'une parcelle nous appartenant, a été intégrée depuis toujours à la parcelle AB 21. Les propriétaires souhaitent vendre leur maison, et cette anomalie a été détectée par le notaire. Il s'agit donc de régulariser cette situation

Monsieur le Maire propose que la parcelle d'une superficie de 0 a 31, appartenant à la commune d'Hérouvillette soit désaffectée et déclassée du domaine public au profit de Monsieur et Madame BOURGUIGNON Michel, domicilié 10 rue des Pavillons Sainte Honorine la Chardronnette à HEROUVILLETTE



Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, constate la désaffectation du bien au domaine public et prononce son déclassement ; et autorise Monsieur le Maire à engager et signer tous documents afférents à cette affaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403282-20260910-DELIB542026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2026

Le secrétaire de séance,
Rémi LEGAY

Pour copie conforme au registre, le 14 septembre 2026
Le Maire Didier DEL PRETE

